



PROJET ASSOCIATIF

ASSOCIATION POUR LA RÉADAPTATION SOCIALE


ars

PROJET ASSOCIATIF

Accueillir et accompagner
des mineurs, des jeunes
majeurs en rupture familiale
et sociale et des familles
en difficulté, pour qu'ils
construisent et mettent en
œuvre leur projet de vie.

ORIGINE DE L'ARS

Lorsqu'elle crée l'ARS en 1963, Mademoiselle de JESSE CHARLEVAL dispose d'un solide savoir-faire avec l'ouverture en 1918 de l'Abri Maternel, de l'Asile des Mères en 1933, et du Foyer pour l'accueil de mères célibataires à La Roseraie en 1953.

EN 1963, L'ARS EST UN SERVICE D'ACCUEIL ET RÉADAPTATION POUR JEUNES FILLES MINEURES PROSTITUÉES.

Un demi-siècle plus tard, c'est une dizaine de services œuvrant pour les jeunes.

L'association a vu évoluer son champ d'action de la prostitution vers le traitement d'autres problématiques sociales : ruptures familiales, toxicomanie, délinquance, pathologies lourdes et invalidantes, dans le cadre d'une prise en charge plus globale.

Depuis plus de 50 ans l'association cherche à s'adapter aux nouvelles situations concernant les jeunes.

Elle souhaite être un partenaire utile et écouté des institutions.

Elle entend conserver une taille humaine propice au caractère pionnier de son action avec de l'innovation quand il le faut, en bousculant si nécessaire les principes traditionnels.

En annexe sont décrites les étapes de ce développement qui couvre :

- la protection de l'enfance,
- la justice pénale des mineurs,
- l'accueil, l'hébergement et l'insertion des jeunes majeurs et des familles en difficulté,
- le médico-social.

IDENTITÉ ET VALEURS

LES VALEURS QUI SOUS-TENDENT L'ACTION DE L'ARS SONT ANCRÉES DANS L'ASSOCIATION DEPUIS L'ORIGINE : **HUMANISME**, ADHÉSION À UNE **ÉTHIQUE** VIGILANTE QUANT À LA DISCRIMINATION ET L'EXCLUSION, CROYANCE EN LA **CAPACITÉ** DE CHAQUE INDIVIDU À ÊTRE **ACTEUR** DE SON DESTIN, VOLONTÉ DE PERMETTRE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ DE RECOUVRER **IDENTITÉ**, **DROITS** ET **CITOYENNETÉ**, DANS UN CADRE S'ADAPTANT AUX ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

À travers ses différents établissements et services, l'ARS demeure à la disposition des jeunes et des familles, avec un souci de proximité et de réactivité, en étant un partenaire reconnu dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Accueillir sans exclusion
Préserver la confidentialité
Être réactif
Maîtriser l'urgence
Persévérer dans l'accompagnement

PROJET

L'Association pour la Réadaptation Sociale (ARS) se donne comme mission d'accueillir et d'accompagner des mineurs et des jeunes majeurs en rupture familiale ou sociale et des familles avec enfants, en situation d'exclusion.

L'ARS LES AIDE À CONSTRUIRE ET À METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE VIE, LEUR PROJET DE VIE.

L'association œuvre à partir du territoire de Marseille où elle veut être un observateur attentif des besoins sociaux, un lieu de réflexion et si possible de proposition concernant ces populations.

Elle veut être un partenaire utile et écouté des institutions :

- l'État,
- le Conseil Régional PACA,
- le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- la Métropole et les municipalités, etc.

L'ARS entend conserver une taille humaine propice au caractère pionnier de son action et demeurer un partenaire actif du mouvement associatif avec lequel elle partage ses valeurs.

L'association a la volonté de développer ses capacités d'innovation et d'expérimentation, puis de valoriser et partager son savoir-faire.

PUBLICS ACCUEILLIS

L'ASSOCIATION VIENT EN AIDE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN GRANDE DIFFICULTÉ, SANS CRITÈRE DE SÉLECTION, NI DE PRÉALABLE DISCRIMINATOIRE.

L'ARS accueille des personnes confiées ou orientées par les juges ou les services sociaux :

- des filles et garçons, mineurs et jeunes majeurs,
- des jeunes femmes mineures et majeures avec leurs enfants,
- des jeunes atteints de pathologies sévères, chroniques et invalidantes,
- des familles en difficulté avec enfants.

L'ARS aide les personnes accueillies à se réconcilier avec elles-mêmes et avec la société, à reprendre confiance en elles et dans les autres, à retrouver des repères et accéder ainsi à l'autonomie.

L'ARS les accompagne dans une démarche personnalisée pour élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle.

PARTENARIATS

LES FINANCEMENTS DE L'ARS SONT ASSURÉS POUR L'ESSENTIEL PAR DES DOTATIONS DE L'ÉTAT, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE, DU CONSEIL RÉGIONAL PACA, DE LA MÉTROPOLE, LUI PERMETTANT D'ACCOMPLIR SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.

L'association reste attachée à l'élaboration et au développement de véritables partenariats opérationnels, avec l'ensemble des acteurs associatifs et autres, et au service des personnes accueillies.

RESSOURCES HUMAINES

POUR REMPLIR LES MISSIONS QUI LUI SONT CONFÉES, L'ARS EMPLOIE UNE CENTAINE DE PROFESSIONNELS.

L'équipe de direction est chargée de la mise en œuvre de la politique décidée par le **Conseil d'Administration**.

Composé d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs jeunes enfants, d'éducateurs techniques, d'assistants de service social, de conseillères en économie sociale et familiale, de psychologues, de personnel médical et paramédical, de surveillants de nuit, de maîtresses de maison, d'agents techniques et de maintenance, d'agents administratifs et de service, de cadres de direction, **le personnel de l'ARS contribue dans son ensemble à la réalisation de ses objectifs.**

Le Conseil d'Administration est, avec le Bureau, le garant de la fidélité aux valeurs et à l'éthique qui animent l'ARS.

Il est très présent auprès des autorités de contrôle pour soutenir et valoriser ses actions et initiatives. Il met ses compétences et sa disponibilité au service de l'association. Celle-ci souhaite soutenir la qualité, l'engagement et le savoir-faire de ses personnels et affirme la nécessité d'une professionnalisation continue. Une vigilance particulière est portée à l'accès à la formation professionnelle.

L'ARS PARTAGE SON EXPÉRIENCE ET SON SAVOIR-FAIRE DANS DIFFÉRENTS LIEUX.

L'association participe à des colloques et des débats dans des écoles de travailleurs sociaux, institutions (police, justice), fédérations d'associations (FNARS, URIOPSS, etc.).

L'ensemble des participants à la vie de l'ARS s'engage à porter les valeurs humanistes de l'association.

ET CONTEXTE STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENT



GÉOGRAPHIE	À partir de Marseille
PUBLICS	Mineurs Jeunes majeurs Jeunes adultes Familles en difficulté avec enfant(s)
CHAMP D'INTERVENTION	Accompagnement social Accompagnement médico-social
TYPE D'ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) CHUS (Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation) SMRP (Service de Mesures de Réparation Pénale) ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique) AEMO/AEA (Action Éducative en Milieu Ouvert / Action Éducative Administrative)
RESSOURCES HUMAINES (MÉTIER)	Éducateur spécialisé Éducateur technique Assistant social Éducateur de jeunes enfants Conseillère en économie sociale et familiale Psychologue Maîtresse de maison Agent administratif (secrétariat) Agent technique et de maintenance Agent d'entretien Personnel administratif (RH, comptabilité, achats) Personnel médical et paramédical Surveillant de nuit Cadre intermédiaire (chef de service) Cadre de direction Valorisation, accompagnement et évolution des savoir-faire Nombre : environ 120 salariés, plus les vacataires
BUDGET	Environ 7 millions d'euros
FINANCEURS	État (ARS PACA, DRDJSCS13, DIRPJJ Sud Est), Conseil Régional, Conseil Départemental 13, Métropole, etc.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

NOMS	ACTIVITÉS	CAPACITÉS	NOMS	ACTIVITÉS	CAPACITÉS
<p>LOU CANTOU MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) Création 2001 (suite à la restructuration du CANTOU, créé en 1984)</p>	<p>Hébergement et accompagnement. Jeunes mères mineures ou majeures (< 21 ans sous condition de disposer d'un contrat jeune majeur) accompagnées de leurs enfants, confrontées à des difficultés concernant l'éducation, les liens sociaux et familiaux, les ressources économiques, ainsi qu'à une fragilité psychologique.</p>	<p>20 places pour les mères, au moins 20 places pour les enfants</p>	<p>CHRS JEUNES Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Création 2003 (suite à la restructuration du CASCARELET, créé en 1964 et du CABIFOULET, créé en 1969)</p>	<p>Accompagnement socio-éducatif avec actions d'insertion sociale. Jeunes majeurs (18-25 ans). - avec hébergement, - en accueil de jour.</p>	<p>35 places 25 places</p>
<p>PEPS Parcours Éducatif & Psycho-Social Création 2012 (suite à la restructuration du CASCARELET, créé en 1964)</p>	<p>3 pôles : EVA - Accueil mixte - Espace d'évaluation psycho-sociale intensive et hébergement (3 mois). INTERNAT - Jeunes filles uniquement Hébergement en chambres individuelles avec espaces communs ou en studios individuels. HÉBERGEMENT INDIVIDUALISÉ - Mixte Hébergement et accompagnement psycho-social de jeunes dans le diffus marseillais (studios ou T1 autonomes). ACCUEIL DE JOUR Cuisine « Le Zeste »</p>	<p>8 à 10 places 10 à 12 places 30 à 35 places 5 places</p>	<p>CHRS DAUF SOLIHA (ex-PACT 13) & ARS Dispositif d'Accueil d'Urgence de Femmes avec enfants Création 2012</p>	<p>CHRS d'urgence. Femmes avec enfants se trouvant à la rue ou mises hors de chez elles : - « mise à l'abri », - intermédiation locative.</p>	<p>31 places 10 places</p>
<p>SEMO Service Éducatif en Milieu Ouvert Création 2008 (suite à la restructuration du CASCARELET, créé en 1964 et du CABIFOULET, créé en 1969)</p>	<p>Mesures d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) - Soutien intensif sur mandat des juges des enfants. Mesures d'Action Éducative Administrative (AEA) sur décision de l'Aide sociale à l'enfance. L'accompagnement des jeunes filles et garçons couvre les domaines de la scolarité, la formation, la santé et la socialisation en fonction du projet individualisé du jeune.</p>	<p>21 places AEMO 21 places AEA</p>	<p>ACCUEIL BLANCARDE Création 2014</p>	<p>Lieu ressource (accès aux droits, activation des démarches) et d'hébergement individuel. Personnes (18 à 30 ans) sans abri ou ayant un hébergement précaire. Les personnes peuvent être accueillies avec leur animal de compagnie.</p>	<p>11 places pour femmes 22 places pour hommes</p>
			<p>SOUSTO-ACT Création 2015/2016</p>	<p>Service d'appartements de coordination thérapeutique (ACT). Jeunes majeurs (18-30 ans) ayant une précarité sociale, une fragilité psychologique et concernés par au moins une pathologie sévère, chronique et invalidante (VIH, cancers, neuropathologies évolutives).</p>	<p>12 places : 6 places individuelles 2 fois 3 places collectives</p>
			<p>SRP Service de Réparation Pénale Création 2013 (suite à la restructuration du SRP, créé en 1999)</p>	<p>Mesures de réparation pénale au titre de l'ordonnance du 02 février 1945 relative à la délinquance des mineurs.</p>	<p>180 mesures/an</p>

HISTORIQUE

Mlle DE JESSÉ DE CHARLEVAL crée le premier hôtel maternel de France en **1933**, pour prendre en charge, sans discrimination, les jeunes femmes en situation précaire.

1963, après avoir fondé plusieurs établissements dont l'ARRS (Association pour la Réadaptation et le Reclassement Social), elle crée, à la demande de la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale), un service d'accueil et de réadaptation pour jeunes filles mineures prostituées. La première directrice, Melle BROUCHON, s'attachera à cette mission avec un esprit, une passion et un dynamisme qui animent l'association encore aujourd'hui.

1964, un foyer de 15 places est ouvert ainsi qu'un service d'AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert) pour filles, qui prend le nom de **CASCARELET**.

1969, un service d'AEMO **Le CABIFOLET** est créé pour prendre en charge des garçons homosexuels et des jeunes travestis prostitués.

Au début des années **1970**, l'offensive de la drogue et ses ravages incitent l'association à rencontrer des mineures toxicomanes dont certaines se prostituent.

1972, l'Association pour la Réadaptation et le Reclassement Social fusionne avec « l'ARS La Roseraie » pour ne former plus qu'une association l'ARS (Association pour la Réadaptation Sociale).

1984, s'ouvre un foyer d'accueil **Lou CANTOU** pour mères célibataires mineures et jeunes majeures avec leur(s) enfant(s) jusqu'à 3 ans.

1993, création de l'**Atelier Passerelle** dont l'objectif est de permettre aux jeunes qui n'accèdent pas aux dispositifs de formation de droit commun, d'acquérir ou de reconquérir leurs capacités et leurs potentiels d'insertion.

1996, un service d'appartements de coordination thérapeutique **La SOUSTO** s'ouvre pour assurer un accompagnement médical, social, éducatif et psychologique aux jeunes malades porteurs du VIH.

1997, création du SPN (Service de Prévention de Nuit) où des éducateurs vont, dans les rues du centre de Marseille, la nuit, à la rencontre des jeunes en difficulté, en danger de marginalisation ou ayant des conduites à risque.

1999, le Service DEPAR (Découvrons Ensemble nos Potentialités, Agissons pour Réussir), interface entre éducatif et professionnalisation, est créé pour accompagner les jeunes marginalisés vers l'emploi [dispositif TRACE (TRajet d'ACCès à l'Emploi) et expérimentation des Défis]. Suite à la suppression du programme TRACE en 2004, fermeture du Service DEPAR.

Toujours en **1999**, l'ARS propose à la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) de réaliser des mesures de réparation pénale à caractère éducatif pour des mineurs délinquants : création du SRP (Service de Réparation Pénale).

2003, les établissements Lou CANTOU et CASCARELET - Foyer de la Rose, Services UHD (Unité d'Hébergement Diversifié) et SAPMN (Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel) sont habilités conjointement par le Conseil Général 13 / ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et la Direction Régionale PACA de la PJJ.

Pour continuer à accueillir les jeunes majeurs, une convention est passée avec la DDASS pour la création d'un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), cette même année.

Avril **2007**, l'ARS est cofondatrice du GCP (Groupement de Coopération Phocéenne) avec deux autres associations : HAS et ANEF. La vocation de ce groupement est de développer l'offre de logements sociaux pour les publics en grande difficulté sociale. La même année, fermeture du SPN pour raison budgétaire et défaut d'agrément.

2008, autorisation de transformation du SAPMN en SEMO (Service d'Action Éducative renforcée en Milieu Ouvert).

2009, achat de locaux rue Commandant Mages. Déménagement du service CHRS au Bd de la Liberté.

2010, dépôt d'un permis de construire pour un bâtiment, 83 rue Consolat qui permettra une plus grande qualité d'accueil des jeunes femmes avec enfants à Lou CANTOU. Livraison de l'immeuble de la rue Consolat fin 2014.

2011, en accord avec les Autorités de Contrôle CG13 et PJJ, l'ARS a amorcé, sur le dernier trimestre de l'année, un projet d'accompagnement psycho-social au sein du dispositif de Protection de l'enfance. L'internat du Foyer La Rose et l'UHD fusionnent et forment le PEPS (Parcours Éducatif et Psycho-Social).

2012, l'Établissement PEPS est officialisé. Il comprend trois pôles : EVA (évaluation socio-éducative et psychométrique) - Internat - Hébergement Individualisé. La même année, création du DAUF (Dispositif Accueil Urgence Femmes/familles) en 2012, porté conjointement par PACT13 et ARS, qui accueille, en urgence, et accompagne des femmes avec enfants à la rue. Fermeture du service Atelier Passerelle, fin 2012, pour des raisons budgétaires.

2014, création du centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation, Accueil BLANCARDE, plateforme sociale pour personnes (18-30 ans) à la rue, pouvant être accompagnées d'animaux de compagnie.

Création (octobre **2015**) et installation (janvier **2016**) de l'établissement SOUSTO-ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique), accueillant des jeunes majeurs ayant une précarité sociale, une fragilité psychologique et concernés par des pathologies sévères, chroniques et invalidantes.

ARS

6 rue des Fabres
CS 60023 13231 Marseille Cedex 01

Tél. 04 91 99 43 00 - Fax 04 91 99 43 09
ars.association@ars13.org

Pour plus d'information : ars13.org